



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 17 janvier 2020

10^{ème} Commission

N° CP-2020-1-10-7

Service instructeur

DEFI - Unité logement

Service consulté

APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ANNÉE 2020

Résumé : Lors de sa séance du 11 octobre 2019, la Commission permanente a validé, pour l'exercice 2020, le renouvellement de l'appel à projets dédié à la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), l'aide à la gestion locative (AGL) et la lutte contre la précarité énergétique. Par le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations retenues pour un montant total de 557 638 €, d'approuver la convention type y afférente et de m'autoriser à signer chacune des conventions avec lesdites associations.

Dans le cadre des missions que lui confère la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, le Département gère le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ainsi, il octroie des aides exceptionnelles versées aux ménages au titre de l'accès au logement, des dettes de loyer, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Il peut aussi soutenir des ménages en finançant des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et familles relevant du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

1) OBJET ET CONTOURS DE L'APPEL A PROJETS

Afin de développer des prises en charge différenciées des familles au travers d'actions diversifiées et dans le but de maintenir un même niveau d'offre de service de qualité, la Collectivité souhaite encourager la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté, l'accès et le maintien dans le logement et l'adaptation des ménages à la transition énergétique. Ces actions s'inscrivent nécessairement dans la prévention des expulsions locatives.

Ainsi, la Commission Permanente, dans sa séance du 11 octobre 2019 (rapport n° CP 2019-9-10-8), a validé un appel à projets au titre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), l'aide à la gestion locative (AGL) et la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2020, avec un budget équivalent à celui de 2019. L'enveloppe budgétaire de l'appel à projets est donc fixée à **557 679 €**.

A l'instar de 2019 et pour bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre concernant les montants alloués aux 4 axes ci-dessous, il a été décidé de ne pas flécher de montant par axe.

1.A) Axe 1 : L'accompagnement social lié au logement « individuel » (ASLLi)

Il s'agit d'une mesure éducative contractualisée limitée dans le temps, visant à accompagner des ménages dans une démarche d'autonomisation tant lors de l'accès dans un logement que dans le maintien de celui-ci. Le coût mensuel de la mesure est fixé à 221 €.

En cohérence avec les orientations du PDALHPD 2018-2023 et pour ses publics cibles, il est proposé de :

- renouveler la possibilité de cumuler, à titre dérogatoire, un ASLLi à d'autres dispositifs d'accompagnement de manière à renforcer l'accès et le maintien des publics les plus fragiles avec un accent particulier sur l'autonomisation des ménages.

- mobiliser, dans le cadre de l'ASLLi, l'ensemble des dispositifs nécessaires à la prévention de l'expulsion locative et notamment le Diagnostic Social et Financier au moment de l'assignation du ménage en « résiliation du bail et expulsion ».

1.B) Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Il s'agit d'actions visant à soutenir les ménages dans le bien-vivre ensemble en y ajoutant une dimension environnementale et à développer une culture commune en renforçant les partenariats entre acteurs de l'énergie, du logement et de l'action sociale.

1.C) Axe 3 : L'aide à la gestion locative (AGL)

Cette action existe depuis quelques années déjà. Elle vise à participer au développement d'un parc de logements temporaires, alternatifs et/ou pérennes pour aider les ménages dans leur parcours résidentiel.

Le financement s'établit à 520 €/logement/an au prorata du nombre de jours d'occupation dans l'année civile.

1.D) Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

Cet axe se base sur le développement d'actions visant à aider les ménages occupant un logement énergivore à remédier à la situation et/ou à adapter leurs comportements en menant des activités de sensibilisation, d'information et de médiation.

1.E) Les critères de sélection de l'appel à projets

Les projets présentés ont été examinés sur la base des critères suivants et précisés dans le cahier des charges :

- le public concerné (doit être celui défini par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- la cohérence des actions proposées avec le PDALHPD,
- la pertinence des projets au regard des objectifs et enjeux portés par l'appel à projets et par chaque axe,

- la qualité de l'intervention proposée :
 - la qualification des intervenants et, pour les candidats sur les axes ASLL, l'intervenant auprès des familles devra être titulaire du diplôme d'assistant socio-éducatif,
 - l'expérience dans le domaine d'intervention,
 - l'étendue géographique,
- les rapports d'activités, les résultats et les bilans des interventions (éléments quantitatifs et qualitatifs) des projets proposés en particulier pour les associations déjà soutenues dans les années précédentes,
- les bilans financiers et comptes de résultat de l'année N-1,
- le caractère innovant de l'action proposée,
- la réponse territoriale au(x) besoin(s) repéré(s),
- la prise en compte, la mobilisation et la connaissance du réseau partenarial, institutionnel et associatif,
- la connaissance des dispositifs complémentaires,
- l'existence d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi et l'évaluation de l'action.

2) LES CANDIDATURES RECEPTIONNEES ET LES PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

2.A) Axe 1 : L'accompagnement social lié au logement « individuel » (ASLLi)

- Toutes les associations soutenues en 2019 ont candidaté à l'AAP 2020 **pour un montant total de 298 748 € correspondant à environ 1352 mois-mesures au titre de l'ASLLi « classique »**. Il s'agit des associations ACCES, AMLI-BATIGERE, APPONA, APPUIS, RESONANCE (anciennement Caroline BINDER) et UDAF 68.
- En parallèle de ces candidatures, l'association APPUIS propose, en collaboration avec le Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques du Haut-Rhin (CICAT 68), une action d'accompagnement individuel à destination d'un public spécifique et prioritaire du PDALHPD, à savoir les personnes en perte d'autonomie, qu'elles complètent par des actions collectives de sensibilisation aux problématiques de la perte d'autonomie. L'objectif de ces actions est destinée à favoriser le maintien des personnes en perte d'autonomie ou leur relogement dans un logement adapté et de contribuer à la recherche de solutions techniques et financières permettant ce maintien à domicile (aménagement du logement).
Le premier volet émerge sur cet axe 1 pour un montant de **36 000 €** (répartis pour moitié entre les deux porteurs) et prévoit l'accompagnement de 20 ménages pendant 6 mois à hauteur de 300 €/mois. Le second volet émerge à l'axe 2 à hauteur de 3 000 € (également répartis pour moitié).

Le montant total des subventions sollicitées à l'axe 1 est donc de **334 748 €**.

Il est à noter qu'en 2019, au niveau de l'ASLLi « classique » et pour la seconde année consécutive, le nombre total de mois-mesures attribués n'atteint pas le nombre de mois-mesure budgétés. En 2018, seuls 965 mois-mesures (sur 1199) ont été réellement consommés. L'AAP 2019 prévoyait 1 193 mois-mesures et au 30/11/2019, seuls 992 mois-mesures ont été attribués (83 %). En extrapolant une consommation au 31/12/2019, 1 086 mois-mesures pourraient être attribués aux associations soit 90 % des 1 193 initialement prévus.

Au vu de ces éléments, il est proposé :

- de réduire le nombre total de mois-mesures finançables au titre de l'ASLLi « classique » pour les aligner au niveau du nombre prévisionnel de mois-mesures attribués au 31/12/2019 soit environ **1 086** mois-mesures,

- de baisser, pour cela, le nombre de mois-mesures octroyé à chaque association proportionnellement au nombre de mois-mesures attribués en 2019. Cette répartition est indiquée dans le tableau ci-dessous.

- pour l'association APPONA qui sollicite une subvention à hauteur de 3 978 € (18 mois-mesures) à l'instar de ce qui lui a été attribué en 2019, il est proposé de réduire sa subvention à hauteur de 2 652 € correspondant à 12 mois-mesures. En effet, l'association n'a réalisé que 6 mois d'accompagnement en 2019 et 12 mois d'accompagnement en 2018.

	NB de mois-mesures total attribué à l'AAP 2019	NB de mois-mesures total proposé à l'AAP 2020	Différence NB mois-mesures 2019/2020	Différence Subventions 2019/2020
ACCES	204	186	-18	-3 978 €
APPUIS	252	234	-18	-3 978 €
AMLI	300	276	-24	-5 304 €
RESONANCE	154	144	-10	-2 210 €
UDAF	265	246	-19	-4 199 €
SOUS-TOTAL	1175	1086	-89	-19 669 €
APPONA	18	12	-6	-1 326 €
TOTAL	1193	1098	-95	-20 995 €
				242 658 €

→ Il est donc proposé de reconduire, en 2020, l'ASLLi « classique » pour 1 098 mois-mesures (-95 mois-mesures par rapport à 2019) eu égard à la baisse constatée en 2018 et 2019, pour un montant de **242 658 €**.

- Il est proposé de ne pas retenir la demande conjointe d'APPUIS et du CICAT 68. En effet, elle ne peut élargir au titre du présent appel à projets FSL et relève du champ de l'autonomie et du Plan Seniors et est à mettre en lien avec le dispositif d'aide à l'aménagement du logement.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 1 : ASLLi					
		Subvention sollicitée AAP 2020		AAP 2019		Proposé au vote AAP 2020	
		Montant subvention	NB mois/mesure à 221 €	Montant subvention	NB mois/mesure à 221 €	Montant subvention	NB mois/mesure à 221 €
1	ACCES	45 084 €	204	45 084 €	204	41 106 €	186
4	AMLI	66 300 €	300	66 300 €	300	60 996 €	276
5	APPONA	3 980 €	18	3 978 €	18	2 652 €	12
6	APPUIS	72 000 €	326	55 692 €	252	51 714 €	234
8	APPUIS + CICAT68	36 000 €		-	-	0 €	
10	RESONANCE	45 084 €	204	34 034 €	154	31 824 €	144
11	UDAF	66 300 €	300	58 565 €	265	54 366 €	246
TOTAL :		334 748 €	1 352	263 653	1 193	242 658 €	1 098
	ASLLi classique						
	Accompagnement personnes en perte d'autonomie						

2.B) Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Cinq projets ont été proposés dans cet axe **pour un montant total de 158 000 €**. Pour mémoire, le budget alloué à cet axe en 2019 était de 143 400 €. Parmi ces cinq projets, trois ont déjà fait l'objet d'une subvention en 2019. Il s'agit des actions portées par les partenaires suivants :

- L'association DROIT AU LOGEMENT 68 (Le DAL) renouvelle sa demande de subvention pour un montant de 75 000 € au titre de son projet « accompagner autrement dans l'accès au logement adapté, le maintien au logement, la prévention des expulsions et la lutte contre l'habitat indigne ». L'association y a accompagné, du 1^{er} janvier 2019 à mi-novembre 2019, près de 400 ménages en situation d'expulsion locative, mal-logés ou sans logement et réalise, dans ce cadre, des actions d'enquêtes, de diagnostics et d'accompagnement social correspondants nécessaires dans la procédure judiciaire. En 2019, l'association a bénéficié d'une subvention de **65 000 €** ;
- L'association APPUIS propose le renouvellement de l'action d'accompagnement de jeunes majeurs, dont certains sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), nécessitant un accompagnement social renforcé en matière d'accès et de maintien dans un logement pour un montant de **30 000 €**. Ce projet, qui a démarré en 2019, a pour objectif de favoriser l'accès en logement autonome des jeunes adultes, leur donner les bases de compétence nécessaires au succès de leur intégration locative, et plus largement de favoriser la continuité de leurs projets de vie pour prévenir les ruptures. Des partenariats avec l'ASE et l'Association de Prévention Spécialisée de MULHOUSE (APSM) sont en cours et permettraient de développer le repérage des jeunes pouvant émerger au dispositif. Une subvention de **12 900 €** avait été allouée à ce projet en 2019. L'association avait, en 2019, également été subventionnée au titre de son action « Mission Logement Privé » pour un montant de 35 500 €, action qu'elle n'a plus souhaité proposer en 2020, avec le développement de l'intermédiation locative financée par la DDCSPP.
- L'association APPUIS et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL 68) proposent également de poursuivre l'action qu'elles co-portent destinée à accompagner les ménages vivant au sein de copropriétés dégradées. L'action a réellement démarré en cours d'année 2019 car soumise aux contraintes calendaires des réunions des organes représentatifs de la copropriété. A ce jour, une copropriété de la couronne mulhousienne est concernée par le dispositif mais quatre autres copropriétés semblent intéressées.
La subvention sollicitée est de **40 000 €** répartie pour moitié entre les deux partenaires. En 2019, une subvention de **30 000 €** a été attribuée pour moitié entre les deux porteurs,

Deux nouveaux projets sont proposés en 2020 dans le cadre de cet axe 2 :

- APPUIS et le CICAT 68 proposent, dans le cadre de son action en direction des personnes en perte d'autonomie, un second volet d'actions collectives visant à sensibiliser les acteurs locaux sur la perte d'autonomie et à mieux communiquer sur la prévention. A ce titre, une subvention de **3 000 €** répartis pour moitié entre les deux porteurs est sollicitée,
- IMEOS, l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS) d'ALEOS propose un projet de lutte contre l'habitat indigne par la sensibilisation des locataires de l'AIVS aux risques électriques (dangers liés aux appareils domestiques défectueux, installations non conformes, danger lié aux prises arrachées, bricolage dangereux) et par

l'intervention à domicile d'un encadrant technique pour vérifier le logement avant la mise en location et procéder aux éventuelles mises en sécurité. La subvention sollicitée à ce titre est de **10 000 €**.

Au vu des projets présentés, il est proposé :

- de renouveler la subvention de l'association Droit Au Logement 68 (LE DAL) à hauteur de **65 000 €** afin de maintenir son activité en faveur des publics en voie d'expulsion et/ou expulsés dont le nombre a légèrement diminué par rapport à 2017 et 2018 et ne nécessite dès lors pas d'augmentation de sa subvention,
- de renouveler le soutien financier à l'association APPUIS pour son action en faveur des jeunes majeurs à hauteur de **23 300 €** afin de développer le nombre de bénéficiaires grâce au partenariat engagé avec l'ASE et l'APSM,
- de poursuivre le financement de l'action co-portée par APPUIS et l'ADIL 68 pour l'accompagnement des ménages en difficulté dans les copropriétés dégradées en lien avec le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) 2019-2022, pour le même montant qu'en 2019 soit **30 000 €**,
- de ne pas intervenir en faveur des actions collectives proposées par APPUIS et le CICAT 68, celles-ci pouvant être financées dans le cadre de l'appel à projets de la Conférence des financeurs (Direction de l'Autonomie) permettant de soutenir des actions de sensibilisation (collective) en matière d'aides techniques,
- de ne pas donner suite à la demande d'IMEOS dont une partie de l'intervention (visite de l'Eco-Logis, réalisation de plaquettes explicatives, échanges avec les locataires) pourrait être mutualisée avec l'action proposée en matière de lutte contre la précarité énergétique (Axe 4). De plus, dans le cadre de sa mission d'AIVS, IMEOS intervient en amont de la mise en location pour identifier les éventuels dysfonctionnements ou dangers liés à l'électricité et procèdent à la mise en conformité dans le but de louer un logement décent aux ménages les plus démunis. Cette partie intègre pleinement ses attributions.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 2 : Actions collectives et spécifiques			
		Montant subvention sollicité 2020	AAP 2019	Proposé au vote 2020	Observations
2	ALEOS/AIVS IMEOS	10 000 €	-	0 €	Une partie de l'intervention (visite de l'Eco-Logis, réalisation de plaquettes explicatives, échanges avec les locataires) pourrait être mutualiser avec l'action proposée en matière de lutte contre la précarité énergétique (Axe 4). De plus, dans le cadre de sa mission d'AIVS, IMEOS intervient en amont de la mise en location pour identifier les éventuels dysfonctionnements ou dangers liés à l'électricité et procèdent à la mise en conformité dans le but de louer un logement décent aux ménages les plus démunis. Cette partie intègre pleinement ses attributions.
6	APPUIS	30 000 €	12 900 € (sur 30 000 € sollicités)	23 300 €	La subvention 2019 a permis d'accompagner 10 jeunes (66 mois-mesures d'accompagnement individuel sur un objectif de 80 financés par la subvention 2019). Les besoins en accompagnement étaient plus importants que ceux dimensionnés par l'association (jeunes en errance, difficultés de santé, d'autonomie quotidienne, d'insertion professionnelle, de parentalité) nécessitant des interventions plus soutenues. Objectifs 2020 : développement du partenariat avec l'ASE et l'Association de Prévention Spécialisée de Mulhouse (APSM) permettant une montée en charge à 120 mois mesures d'accompagnement . --> Poursuite de l'action menée en direction de 18 jeunes minimum, public cible du PDALHPD, pour un montant de 23 300 €.
7	APPUIS + ADIL	40 000 €	30 000 € (sur 40 000 € sollicités)	30 000 €	L'action a démarré en milieu d'année car doit se caler aux réunions des instances représentatives des copropriétés ce qui engendre des délais longs d'intervention. A fin 2019, seule une copropriété bénéficiaire du dispositif mais développement prévu dans 2 copropriétés à Colmar et 2 à Saint-Louis. --> Poursuite de l'action sans augmentation de subvention par rapport à 2019 soit 30 000 €.
8	APPUIS+ CICAT	3 000 €	-	0 €	Possibilité d'émarger à l'appel à projets de la "conférence des financeurs" de la Direction de l'Autonomie, qui porte sur l'évaluation, le conseil et l'accompagnement en aides techniques. Le CICAT 68 peut s'y positionner pour des actions collectives de sensibilisation.
9	LE DAL	75 000 €	65 000 € (sur 75 000 € sollicités)	65 000 €	Poursuite de la subvention 2019. Le nombre de ménages en voie d'expulsion accompagnés par le DAL est en légère diminution par rapport à 2017 et 2018 et ne nécessite dès lors pas d'augmentation de la subvention.
TOTAL :		158 000 €	143 400 €	118 300 €	

2.C) Axe 3 : L'aide à la gestion locative (AGL)

Quatre associations, APPUIS, ALSA, IMEOS et RESONANCE, ont candidaté pour un montant total de **162 240 €** correspondant à la gestion d'un parc de 312 logements (520 € par logement et par an au prorata du nombre de jours d'occupation de l'année civile).

A titre indicatif, l'enveloppe budgétaire allouée en 2019 était de **100 360 €** soit la gestion d'un parc locatif de 193 logements. Il est à noter que les associations ALSA, APPART et ALEOS n'ont pas candidaté à l'AAP 2019, la première n'ayant pas transmis son dossier dans le délai de réponse imparti.

- Les deux AIVS, APPUIS ET IMEOS, ont augmenté, par rapport à 2019, le nombre de logements pour lesquels une subvention est sollicitée :
 - 30 logements supplémentaires pour APPUIS (200 logements contre 170 logements sollicités en 2018 dont 155 subventionnés),
 - 40 logements supplémentaires pour IMEOS (100 logements contre 60 logements sollicités dont 36 subventionnés en 2019).

La subvention versée à APPUIS en 2019 d'un montant de 80 600 € couvre 70 % du parc géré par l'association (155 logements sur 220 gérés), la subvention versée à IMEOS de 18 720 € couvre 19 % du parc géré par IMEOS (36 logements sur 190 gérés).

- RESONANCE a maintenu sa demande de subvention de **1 040 €** pour 2 logements et ALSA sollicite une subvention de **5 200 €** correspondant aux 10 logements que l'association met à disposition de personnes en grande précarité dans le cadre du dispositif « Main-Tenant » (même sollicitation qu'en 2018).

Au vu de ces éléments, il est proposé de :

- reconduire la subvention de RESONANCE pour un montant de **1 040 €** (soit 2 logements),
- répondre favorablement à la demande d'ALSA pour un montant de **5 200 €** (soit 10 logements) correspondant à la subvention octroyée en 2018,
- maintenir la subvention d'APPUIS à hauteur de **80 600 €** qui couvre 70 % du parc géré par l'association et augmenter la subvention d'IMEOS de 18 720 € à **42 640 €** (soit 46 logements supplémentaires) de manière à couvrir 43 % du parc immobilier géré par IMEOS.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 3 : Aide à la Gestion locative			
		Montant subvention sollicité 2020	AAP 2019	Proposé au vote 2020	Observations
2	ALEOS/AIVS IMEOS	52 000 €	18720 € (sur 31 200 € sollicités)	42 640 €	Gestionnaire de 190 logements en 2019. Il est proposé d'augmenter la subvention de 23 920 € (+ 46 logements) par rapport à 2019 de manière à augmenter le taux de couverture par l'AGL des logements gérés par l'AIVS à 43 % du parc de logements en gestion chez IMEOS.
3	ALSA	5 200 €	-	5 200 €	En 2019, l'association n'a pas candidaté, ayant eu connaissance de l'AAP qu'après la date limite de retour des candidatures. Permet de subventionner les 10 logements autonomes dans le cadre du dispositif d'accompagnement spécifique "Main Tenant" à destination de personnes en grande précarité.
6	APPUIS	104 000 €	80 600 € (sur 88 400 € sollicités)	80 600 €	Gestionnaire de 220 logements en 2019. Il est proposé de maintenir la subvention à 80 600 € car la subvention du FSL, au titre de l'AGL, couvre 155 logements soit 70% des logements en gestion chez APPUIS.
10	RESONANCE	1 040 €	1 040 €	1 040 €	Reconduite de la subvention pour 1040 €.
TOTAL :		162 240 €	100 360 €	129 480 €	

2.D) Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

Deux associations ont présenté leur projet pour un montant total de subventions sollicitées de **73 200 €**. A titre indicatif, l'enveloppe budgétaire attribuée en 2019 était de **50 200 €**.

- L'association RESONANCE reste positionnée sur cet axe avec son action de lutte contre la précarité énergétique et de médiation, avec une demande de subvention de 58 200 €. L'association propose pour la troisième année consécutive l'extension de son périmètre d'action passant d'un rayon de 20 km autour de Colmar à 30 km, avec pour objectif d'agir sur le secteur de Guebwiller où les sollicitations du FSL Energie sont importantes,
- IMEOS propose une action de sensibilisation à destination des 190 locataires de leur parc aux questions d'économies d'énergie, de manière, notamment, à améliorer la qualité de vie dans leur habitat (problèmes de santé liés à d'éventuels problèmes d'humidité ou de surchauffe, etc). Il est proposé, dans ce cadre, des ateliers d'échanges, la visite d'un appartement pédagogique, la distribution de plaquettes explicatives. Des services civiques, embauchés par l'association FACE ALSACE, interviendraient, dans certains quartiers de Mulhouse, pour réaliser du porte à porte dans les logements et des animations aux pieds de certains immeubles pour faire de la sensibilisation aux éco-gestes, ainsi que de la sensibilisation à la sécurité des équipements gaz. La subvention sollicitée est de **15 000 €**.

→ Il est proposé sur cet axe :

- d'augmenter le montant de la subvention allouée à RESONANCE de 2 000 € soit une subvention de **52 200 €** de manière à permettre l'augmentation du nombre de ménages accompagnés au titre de la médiation, notamment sur le secteur de Guebwiller,

- d'accorder une subvention de **15 000 €** à l'association IMEOS pour mener l'action de sensibilisation aux éco-gestes et à la maîtrise de l'énergie proposée. Dans ce cadre, l'association pourrait mutualiser quelques-uns des modules, notamment la visite de l'Eco-Logis, la fourniture de plaquettes explicatives ou l'animation d'ateliers d'échange, pour permettre de mener certaines activités proposées à l'axe 2.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 4 : Lutte contre la précarité énergétique			
		Montant subvention sollicité 2020	AAP 2019	Proposé au vote 2020	Observations
2	ALEOS/AIVS IMEOS	15 000 €	-	15 000 €	Objectif de l'action : Sensibiliser les 190 ménages locataires de logements gérés par l'AIVS aux questions d'économie d'énergie : réunion d'information, plaquette explicative, visite de l'EcoLogis + intervention de jeunes en service civique dans le cadre de la convention CIVIGAZ avec GRDF pour la maîtrise des consommations de gaz/chauffage. --> Attribution de 15 000 €. Cette subvention permettra aussi de mener certaines activités de l'axe 2 en les mutualisant avec l'axe 4, notamment : visite de l'EcoLogis, fourniture de plaquettes explicatives, animation d'ateliers d'échange.
10	RESONANCE	58 200 €	50 200 € (sur 58200 € sollicités)	52 200 €	Action de médiation énergie dans un rayon de 20 km autour de COLMAR. 67 ménages accompagnés en 2019. --> Poursuite de l'action avec extension du périmètre d'intervention à 30km autour de COLMAR pour toucher le secteur de Guebwiller où le FSL Energie est fortement sollicité. --> Dans cette perspective, il est proposé d'augmenter la subvention de 2000 € par rapport à 2019 soit une subvention totale à verser de 52 200 €.
TOTAL :		73 200 €	50 200 €	67 200 €	

3) Synthèse des demandes et des propositions soumises au vote :

AXES APPEL A PROJETS FSL 2020														
CANDIDATS		AXE 1 : ASLLI			AXE 2 : Actions collectives et spécifiques liées au logement			AXE 3 : Aide à la Gestion Locative (AGL)			AXE 4 : Lutte contre la précarité énergétique			Vote CP
		Attribué AAP 2019	demandé AAP 2020	proposé au vote AAP 2020	Attribué AAP 2019	demandé AAP 2020	proposé au vote AAP 2020	Attribué AAP 2019	demandé AAP 2020	proposé au vote AAP 2020	Attribué AAP 2019	demandé AAP 2020	proposé au vote AAP 2020	
1	ACCES	45 084 €	45 084 €	41 106 €										41 106 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS				-	10 000 €	0 €	18 720 €	52 000 €	42 640 €	-	15 000 €	15 000 €	57 640 €
3	ALSA							-	5 200 €	5 200 €				5 200 €
4	AMLI	66 300 €	66 300 €	60 996 €										60 996 €
5	APPONA	3 978 €	3 980 €	2 652 €										2 652 €
6	APPUIS	55 692 €	72 000 €	51 714 €	12 900 €	30 000 €	23 300 €	80 600 €	104 000 €	80 600 €				155 614 €
7	APPUIS + ADIL				30 000 €	40 000 €	30 000 €							30 000 €
8	APPUIS+ CICAT	-	36 000 €	0 €	-	3 000 €	0 €							0 €
9	LE DAL				65 000 €	75 000 €	65 000 €							65 000 €
10	RESONANCE	34 034 €	45 084 €	31 824 €				1 040 €	1 040 €	1 040 €	50 200 €	58 200 €	52 200 €	85 064 €
11	UDAF	58 565 €	66 300 €	54 366 €										54 366 €
TOTAL :		263 653 €	334 748 €	242 658 €	143 400 €	158 000 €	118 300 €	100 360 €	162 240 €	129 480 €	50 200 €	73 200 €	67 200 €	557 638 €

APPUIS était subventionnée en 2019 pour le projet "Mission Logement Privé" pour 35 500 € non présenté cette année.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et d'autoriser le versement, sur le budget FSL géré par la CAF, des subventions aux associations ci-avant, issues du résultat de l'appel à projets 2020 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique, pour un montant total de **557 638 €**,
- d'approuver le modèle de convention et ses annexes joints au présent rapport,
- de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets.

La 10^{eme} commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion en date du 10 janvier 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT